

ASMA de la Vienne DDT 20 rue de la Providence B.P. 80523 86020 POITIERS CEDEX

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION 29 mai 2017

Présents:

Lisiane BELLOY, lycée Montmorillon
Alain DELAVAL, retraité
Marcel FOURÉ, retraité
Françoise GENDRAUD, CPCM
Geneviève GUILLOT, DRAAF
Christian LE DU, DDPP
Philippe MARCEAU, retraité
Cathy POUPAULT, lycée Thuré
Bernadette RÉGNER, retraitée
Marie-Josèphe RUFFO-GALINDO, retraitée
Mélanie SKORACKI, lycée Venours

Absents - Excusés :

Véronique BOUNAIX, DDPP
Geneviève BOUHET, retraitée
Natacha CLÉMENT, ASP
Mireille FÉMÉNIAS, retraitée
Elodie GORICHON, DDT
Jocelyne JACQUOT, ASP
Marielle LACHETEAU, lycée Kyoto
Sandrine LABROUSSE, DDPP
Philippe MARCEAU, retraité
Sandrine MIRASSOU, lycée Thuré
Éric OUVRARD, DRAAF
Joëlle PERRIN, retraitée

Alain DELAVAL, Président, après avoir remercié le Proviseur du LEGTA de Venours d'accueillir le Conseil d'Administration, remercie les participants.

Avant de commencer les absents sont excusés ; 9 pouvoirs sont centralisés. Le règlement intérieur prévoit que les absences doivent être signalées par écrit au moins 48 h avant le CA. En conséquence, et pour tenir compte de l'évolution de la communication, le CA décide de rajouter à l'article 4 "... le membre actif empêché a prévenu par écrit, "courrier ou mail," le Conseil d'Administration, au moins 48 heures avant le début de l'assemblée générale, des raisons de son empêchement et de l'identité du membre actif qui reçoit délégation de son mandat".

1. AGENTS NON MAAF

Suite à un questionnement de la part d'Eric OUVRARD concernant les agents AGRIMER désireux d'adhérer à l'ASMA, la réponse de l'ASMA nationale est claire : ces agents ne sont pas des ayants droit. En revanche, les ASMA départementales sont libres de prendre position sur la demande de ces agents comme pour d'autres.

Après discussion, les membres présents décident à l'unanimité que sur les sites, les agents relevant d'une Administration pourront, à compter du 1^{er} janvier 2018, bénéficier de l'ASMA86 à condition de s'acquitter une cotisation annuelle de 20 €. Il va de soi que l'agent qui cotise bénéficie de toutes les activités et offres proposées par l'ASMA86 ainsi que ses conjoint et enfants.

En élargissant le cercle ASMA86, une charge de travail un peu plus conséquente pour les correspondants locaux risque d'apparaitre, aussi l'assemblée souhaite que des agents viennent épauler les CL; le manque de CL sur le site de la DDT va sans doute poser très vite problème. Sans correspondants locaux, les agents devront songer à une autre organisation pour continuer à profiter de l'ASMA86...

Il serait souhaitable que les correspondants locaux puissent recenser les agents non MAAF intéressés par cette proposition. Une enquête va être très vite lancée à cet effet.

2. BILAN FINANCIER

Françoise GENDRAUD nous présente le bilan financier à la date du 23 mai 2017 qui confirme le bon état de santé de l'association.

Ce bilan est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

3. BILAN DES SORTIES

L'organisation des sorties, largement anticipée, a permis d'assurer des réservations et règlements conformes aux règles d'inscription. Toutes les places de sortie ont été vendues et une douzaine de personnes est sur liste d'attente pour Versailles.

La sortie Rochefort-La Rochelle a été annulée suite à une défaillance de l'autocariste. L'Assemblée décide à l'unanimité d'annuler les 3 sorties prévues avec ce transporteur pour 2017. Un courrier recommandé lui sera envoyé sachant que seul un contrat moral avait été convenu, l'ASMA86 n'ayant jamais versé ni arrhes, ni acomptes. Pour assurer le transport des agents pour Le Puy du Fou et Doué la Fontaine des contrats sont signés avec DEMELLIER Tourisme.

Pour cette dernière sortie, l'ASMA86 n'a pas eu de pénalités pour les frais de billetteries et la cafétéria grâce à la vigilance des organisateurs.

Pour la sortie Paris du 2 décembre, la SNCF n'ouvrira sa billetterie qu'à partir du 1^{er} juin, il n'est donc pas possible à ce jour d'avoir un devis. Cela dit, il faut s'attendre à des billets AR autour de 70 €/personne. L'ASMA s'engage donc pour 50 places, et priorité sera donnée aux agents qui n'ont pas participé à la sortie 2016.

4. COUPES SPORTIVES

Une équipe se prépare à la rencontre badminton à Toulouse du 9 au 11 juin. En revanche, cette année il n'y a pas eu d'inscription pour la coupe pétanque organisée dans la Meuse début juin.

Par ailleurs, Marcel FOURÉ s'est vu confier la mise en place du projet Golf pour 2018 en inscrivant cette discipline dans les coupes sportives nationales sportives. A cet égard il doit rencontrer à la rentrée les personnes en charge de l'organisation à l'ASMA nationale.

5. BILAN REMISE SUR ACTIVITÉS

129 dossiers ont été présentés (122 demandes en 2016). En avril, les chèques ont été remis aux correspondants locaux pour dispatching.

6. BILAN BILLETTERIE

Environ 600 tickets de ciné ont été vendus. S'agissant du ciné TAP, environ 60 billets ont été vendus. A ce propos, l'ASMA assure Geneviève GUILLOT du renouvellement de l'adhésion de l'ASMA au TAP.

Aujourd'hui il reste 398 chèques lire et 20 chèques disque (date de validité 31/12/2017), ce qui permet d'attendre avant de passer une nouvelle commande.

7. ELECTIONS 2018

Le Président rappelle que les élections, organisées par l'ASMA nationale, auront lieu normalement début 2018. Il convient d'ores et déjà de sensibiliser les agents, actifs comme retraités.

8. QUESTIONS DIVERSES

Vacataires : à l'unanimité, et dans le respect de la mission sociale de l'ASMA, le CA décide de faire bénéficier les agents vacataires (peu nombreux) de la billetterie ASMA au même titre que les agents du MAAF, avec les mêmes quotas.

Carte Tamtam : des agents aimeraient revenir à la carte CREDES. L'ASMA n'entend pas revenir sur une décision de CA du 27 septembre 2016. De toute façon l'ASMA a signé un contrat de 2 ans avec Tamtam.

Sortie Disney : Mélanie SKORACKI nous rapporte que des agents aimeraient une sortie à Disney, tarif négocié ASMA, payable en plusieurs fois. Lors de la préparation des activités 2018 ce sujet pourrait être abordé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h.

Le prochain CA est fixé au mardi 10 octobre à 9 heures 30 au Lycée de Montmorillon et sera suivi d'un repas pris en commun.

Le Président, Alain DELAVAL

